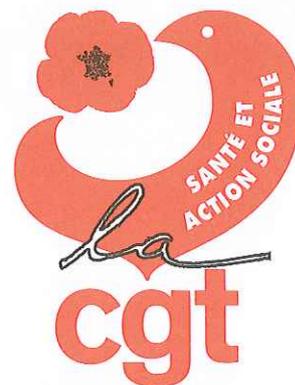


Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

FINIS LES DISCOURS, DES ACTES !!!

Selon la ministre, lors de l'inauguration du salon de la santé et de l'autonomie ; la future Loi Santé se fera autour des missions non négociables d'un service public hospitalier. Aucun dépassement d'honoraires ne sera permis.

Des économies sont possibles et nécessaires, dit-elle. Même si elle affirme sa rupture avec la loi HPST et la fin de la convergence tarifaire, le service public devra se transformer en développant l'ambulatoire et les soins à domicile. En 2016, 50 % des interventions devront être réalisés en ambulatoire.

Pour la CGT, aucun retour en arrière n'est prévu sur la loi HPST dont les effets délétères se font déjà cruellement sentir. Les économies programmées ne pourront qu'en accentuer ces effets néfastes.

De son côté, le représentant de la FHF a réaffirmé l'importance du service public de la santé et de l'action sociale au service de tous !!

Pour la CGT, c'est un premier pas mais ne faut-il pas entendre que l'hospitalisation privée lucrative pourrait se voir attribuer des missions de service public, en répondant à certains critères ?

D'une part, les fonds de pension étrangers investissent dans les cliniques privées pour rémunérer leurs actionnaires avec les fonds de la Sécurité Sociale et donc nos cotisations, d'autre part, la FHP bloque les salaires depuis des années, évoquant des difficultés économiques. Celles-ci sont le résultat de montages financiers qui servent à spolier légalement les salariés du fruit de leur travail !

A l'initiative de la CGT, une pétition circule dans les cliniques, revendiquant des augmentations de salaires.

Un mouvement revendicatif est prévu le 25 juin 2014.

Le Comité Confédéral National a décidé de la construction d'un temps fort revendicatif dans la 2^{ème} quinzaine de juin.

**Public, Privé sanitaire et social,
préparons ces journées dès maintenant
avec les syndiqués et les salariés !**

Numéro

2014/16

Lundi 26 mai 2014

SOMMAIRE

- ✓ Hommage à Jean Oury Page 1
- ✓ ANRAS Page 1
- ✓ Collectif Psychologue Pages 2-3
- ✓ Recensement de la situation des kinésithérapeutes « non ordinés » Page 5
- ✓ CCNT 66 : CR du 29/04/2014 Page 6
- ✓ CR réunion des CHU du 27/03/2014 Page 7
- ✓ CCNT 66 : avenant 327 Page 8

ÉLECTIONS
2014
la santé
cgt

**Elections
CTE-CAP
J-193**

Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur
www.sante.cgt.fr

N° 2014/16 - Lundi 26 mai 2014

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 55 82 87 74



Homage à Jean Oury

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Jean Oury.

Il était l'un des derniers fondateurs du mouvement de la psychothérapie institutionnelle encore vivant.

Personnalité exceptionnelle de la psychiatrie depuis le milieu du XXème siècle.

Sa mort est une perte pour toute la psychiatrie actuelle, puisque jusqu'à la fin il a continué à travailler. D'ailleurs, le lendemain de son décès il aurait dû intervenir au colloque de la Crie à Reims sur un thème qui lui était cher, celui de la transmission.

Son héritage n'est pas figé dans le passé, mais bien vivant et d'autant plus actuel et nécessaire dans le contexte actuel de remise en cause de toute conception humaniste de la psychiatrie.

Nous garderons de son apport, son attachement à ne jamais dissocier dans la clinique la double aliénation psychique et sociale. Et donc de la nécessaire référence aux deux jambes de la psychothérapie institutionnelle, la psychanalyse et le marxisme.

De même le souci permanent qu'il a porté à définir dans leur actualité des concepts aussi essentiels que le « collectif » ou « rôle statut fonction »

La CGT tient à témoigner de son soutien tou(te)s ceux et celles (patients, collègues, parents, simples citoyens...) qui sont affectés par cette disparition.

Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre ensemble l'action pour défendre et promouvoir la psychothérapie institutionnelle et une psychiatrie humaniste.



ANRAS : Acharnement à la judiciarisation de l'activité syndicale.

Un rassemblement à l'initiative de la CGT, SUD et FO a eu lieu ce lundi 19 mai 2014, à 14 heures, devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse, pour soutenir quatre syndicalistes convoqués par une Juge d'Instruction.

Trois Délégués Syndicaux Centraux de l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire) (CGT, FO, SUD) sont mis en examen, suite à une plainte déposée en juin 2013 par la directrice générale de l'ANRAS alors en poste. Un élu CGT du siège social est placé sous le statut de témoin assisté, uniquement pour avoir remis à sa direction un tract intersyndical, avant affichage. Le 6 juin, le DSC CFE-CGC est convoqué, lui aussi, pour les mêmes motifs.

C'est un véritable sabotage du dialogue social, alors qu'une dynamique positive s'instaurait avec le nouveau directeur général. Le CA (Conseil d'Administration) de l'ANRAS a donné mandat à l'unanimité en juin 2013, au Président du CA pour ester en justice contre les cinq organisations syndicales. **La CGT demande au CA de cesser cette judiciarisation et cette criminalisation de l'activité syndicale.**

L'instrumentalisation de la justice par l'ex-directrice adjointe suit son cours. Les propos du tract ne sont ni injurieux, ni outrageants. S'il devait être saisi, le Tribunal devra reconnaître qu'il n'y a pas

d'infraction à écrire des tracts. La CGT profitera de ce débat pour détailler le contexte de conflit social dans lequel ce tract a été rédigé et elle continuera à défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié-es, des usagers et de leur famille, malgré les tentatives de répression dont use le CA de l'ANRAS.

Cela ne fait que renforcer leur détermination à œuvrer collectivement pour la défense et l'amélioration des conditions de travail des salarié-es et des conditions de vie des usagers.

Les attaques contre les syndicalistes sont de plus en plus fréquentes (AAE Dunkerque, EMMAUS, ESPM de Caen...). La CGT continuera sans relâche de soutenir tous les salarié-es qui sont attaqués dans l'exercice de leur mandat ou de leur militantisme.

La CGT combat avec la plus grande fermeté cette nouvelle tentative de criminalisation de l'activité syndicale et prendra toutes les initiatives nécessaires. Elle appelle à soutenir le DSC CFE-CGC et à être présent le 6 juin 2014, à 10 heures, devant le TGI de Toulouse.

Montreuil, le 20/05/14.

Collectif des psychologues UFMICT-CGT

Assemblée Générale du 10 avril 2014 à la Bourse du Travail à Paris

L'assemblée générale des psychologues, à l'initiative des syndicats CGT, CFTC, SUD et SNP qui ont appelé à faire grève ainsi que de FO qui avait appelé à l'AG sans appeler à la grève, a réuni plus de 400 participants.

UN FRANC SUCCÈS !

Les syndicats Sud, FO, CFTC et SNP ont pu constater qu'ils ont sous-estimé la capacité des psychologues et des étudiants en psychologie à se mobiliser.

Les psychologues présents, titulaires, contractuels, chômeurs et étudiants ont fait part de leur mécontentement, de leur colère et de leur détermination à manifester pour rendre visibles leurs revendications.

Le souhait de poursuivre le mouvement par une grève reconductible s'est aussi exprimé.

Face à la volonté de faire savoir au public, aux médias, aux pouvoirs publics la faiblesse de leur rémunération et la réalité de leurs conditions de travail, une forte détermination a été exprimée aux organisations syndicales présentes d'organiser une manifestation unitaire d'ampleur pour l'ensemble de la profession.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PSYCHOLOGUES
A RECONDUIT LA MOBILISATION
LE JEUDI 19 JUIN 2014.**



LES ACTIONS DU COLLECTIF NATIONAL DES PSYCHOLOGUES UFMICT-CGT

Dans le cadre de la journée d'action du 10 avril 2014, la CGT a été reçue à la DGOS et au Ministère de la Fonction publique.

Ministère de la Santé : La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT a été reçue par la DGOS à la demande de la ministre Marisol Touraine.

☛ **Résorption de la précarité** : nous demandons un geste fort du gouvernement.

Réponse : il est prévu une augmentation de l'ONDAM pour compenser le surcoût engendré, mais cette mesure ne sera pas fléchée.

La CGT demande que ces crédits soient fléchés.

☛ **Structuration de la profession dans la FPH** : actuellement il y a 95 établissements inscrits dans l'expérimentation. Un comité de suivi aura lieu en mai ou juin.

☛ **Gratification des stages** : la réponse de la DGOS qui met en avant le manque de moyens est très décevante et très insatisfaisante.

☛ **CAP n°2** : la fusion dans un même sous groupe cadres et psychologues est plus satisfaisante.

La DGOS nous affirme qu'elle a demandé à ce que « la prise en compte de la dimension psychologique » soit introduite dans la future loi sur la santé.

☛ **Demande spécifique de la CGT pour les psychologues** : l'accès à des postes de responsabilité sur le mode de statut d'emploi (proposé aux sages-femmes), sans position hiérarchique, avec mandat renouvelable et indice transitoire.

Ministère de la Fonction Publique : La CGT a été reçue par le cabinet de Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique.

☛ Face à notre demande de revalorisation salariale, notre interlocutrice joue franc jeu et ne voit pas comment, dans le contexte actuel de la nouvelle réduction annoncée du budget public, elle pourrait avancer une telle rémunération.

Elle nous comprend mais ne veut pas de course au doctorat, elle déplore l'effet LMD, elle veut des professions en lien avec ce dont la Fonction publique a besoin.

☛ Le vaste chantier de reconstruction des grilles de la Fonction publique, nommé Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) et évoqué en Septembre 2013 lors de notre dernière mobilisation, va être long et n'aboutira que d'ici 3 ou 4 ans. Dans ce cadre là, une augmentation ne pourra être envisagée qu'en identifiant des responsabilités particulières au sein de l'exercice.

☛ Notre interlocutrice nous parle de rallongement du déroulement des carrières et de la façon de fluidifier les mouvements d'une fonction publique à l'autre.

En conclusion, La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT attend d'avantage d'engagement de la part du gouvernement

ET APPELLE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS À POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA MOBILISATION.

**RENDEZ-VOUS À PARIS LE 19 JUIN 2014
POUR UNE GRANDE MANIFESTATION NATIONALE DE TOUS LES PSYCHOLOGUES
DES FONCTIONS PUBLIQUES ET DU MEDICO-SOCIAL.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

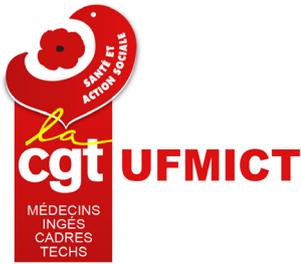
Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57





Recensement de la situation des kinésithérapeutes " non ordinés "

Cher-es camarades

De nouvelles agressions ont lieu contre des kinésithérapeutes, il nous remonte que c'est une démarche nationale.

La Fédération Santé Action Sociale souhaite recenser l'ampleur de cette attaque afin de tenter d'organiser la résistance des kinés avec le soutien de la CGT.

Merci de vous renseigner auprès des kinés de votre établissement et nous renvoyer au plus vite le questionnaire ci-dessous.

Luttons ensemble pour être plus fort !

QUESTIONNAIRE

Etablissement :

Département :

	Nombre
Kinés	
Kinés non adhérents	
Kinés qui ne cotisent pas	
Kinés poursuivis par le juge de proximité	
Kinés qui continuent à s'opposer	

Sont-ils syndiqués ? OUI NON

Si OUI combien ?

Situation vis-à-vis de l'ordre IDE (y a-t-il eu des actions de l'ordre en direction des IDE pour les faire adhérer et cotiser ?) :

.....
.....
.....

Nom du contact syndical qui suit ce dossier :

Nom : Prénom :

Téléphone :

mail : @

Questionnaire à renvoyer à : revendic@sante.cgt.fr et ufmict@sante.cgt.fr



COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2014 COMMISSION PARITAIRE DE NÉGOCIATION



1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CNPN DU 18 DÉCEMBRE 2013

Le relevé de positions de la CNPN du 18/12/2013 est validé après demande de modifications de la CGT qui a souhaité que les phrases suivantes soit mises à la ligne (à la fin du point 1) :

« La CGT précise qu'elle était en faveur du cabinet ADCONSEIL. Toutefois, compte tenu de l'enjeu de l'étude initialement demandée par le collègue salarié, la CGT s'est abstenue pour ne pas bloquer cette enquête, et mener ensuite un plan d'action ».

Concernant la formation des salariés sans qualification :

« La CGT regrette le manque d'ambition de cet avenant qui laisse de côté des salariés de l'annexe 5 ».

2) COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Présentation de l'analyse des réponses de onze candidats ayant répondu à l'appel d'offre « Complémentaire frais de Santé de la CCN 66 » par ARRA Conseil.

Une Compagnie d'assurance, trois institutions paritaires de prévoyance et sept mutuelles ont répondu à l'appel d'offre. Quatre candidats délégueraient la gestion à un autre organisme.

Analyse technique :

Pour rappel, la CNPN a décidé de lancer l'appel d'offre sur la base de quatre options.

Les taux de cotisations qui ont été analysés tiennent compte des chargements (frais organisme assureur, frais de gestion, taxe CMU et Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et de la portabilité).

Quatre candidats proposent des prestations d'assistance comprises dans leurs tarifications, quatre autres non comprises dans leurs tarifications ou à faire préciser à l'oral.

Maintien des taux : Cinq organismes s'engagent à maintenir les taux sur trois ans, l'un d'eux s'engage à maintenir les taux sur une période de deux ans à législation constante ; les autres n'ont rien mentionné dans leur réponse...

ARRA Conseil présente un classement théorique sur la base des assureurs plus proches de l'écart à la moyenne. Actuellement, les taux de cotisations santé acceptables se situent techniquement dans une fourchette de - 5 % à + 5 % par rapport aux taux d'équilibre en fonction des options de tarification retenues par chaque organisme assureur.

Analyse qualitative :

L'évaluation s'est faite sur la base de quatre critères : l'identité et la structure financière, la capacité de reporting (restitution des données statistiques nécessaires au pilotage des régimes de santé), la capacité de gestion et la capacité de conseil.

Sur le plan qualitatif, trois organismes ont présenté des réponses complètes, de qualité et se positionnent donc devant les autres candidats. Quatre organismes suivent avec des dossiers également rigoureux et de qualité.

Les autres candidats ont des réponses moins étayées ou n'en ont pas sur certaines questions...

Après discussion, la CNPN retient six organismes qui seront auditionnés lors de la prochaine réunion de l'instance,

le 16 mai 2014 (INTEGRANCE, MALAKOFF MEDERIC, la Mutuelle Générale, CHORUM, AG2R et KLESIA).

Il est décidé d'entendre les assureurs sur l'option 2 et 3.

Il sera important que la CNPN interroge les assureurs sur trois critères de la mutualisation : l'âge, le salaire et la famille.

D'après ARRA Conseil, il sera opportun de choisir plusieurs opérateurs, trois au minimum sur un plan technique.

La CGT et d'autres organisations syndicales demandent que la question de la participation financière des employeurs soit abordée au préalable. Ces derniers ont informé la DGAS de l'engagement de la négociation et de la méthode. Ils retourneront la revoir dès que la CNPN aura choisi les scénarios. **Pour la CGT et d'autres organisations syndicales, il ne faut aller revoir la DGAS qu'avec un seul scénario.**

3) PRÉVOYANCE

Point sur les comptes 2013 du régime :

A ce jour, la CNPN n'a les informations que d'un seul des assureurs et concernant celui-ci, la situation de ses comptes est la même en 2013 que lors de l'exercice 2012.

Pour ARRA Conseil, la situation devrait, d'après les tendances, être la même chez les autres assureurs au regard de l'absence d'amélioration du risque dans la CCNT 66.

Les employeurs s'appuient sur cette présentation pour proposer de commencer la négociation sur le régime de prévoyance début juillet.

La CGT et les autres organisations syndicales, quant à elles, ne voient pas comment élaborer des hypothèses sans avoir au préalable une analyse sur les causes de l'augmentation des arrêts de travail et de mises en inaptitude. Elles proposent de démarrer la négociation dès l'obtention des premiers éléments issus de l'enquête pour aboutir, dans un deuxième temps, à préconiser les meilleures solutions dans l'intérêt des salariés.

Pour la CGT, aborder ce dossier par les questions des conditions de travail, de pénibilité et de santé au travail est un préalable à toute négociation sur le régime de prévoyance couvrant les salariés de la CCNT 66.

La CNPN convient d'arrêter la date du 18 septembre pour engager les négociations sur le régime de prévoyance et de finaliser celles-ci par un accord le 10 décembre 2014.

4) Prochaines dates des CNPN

vendredi 16 mai 2014	Audition des assureurs « complémentaire santé »
mardi 17 juin 2014	Négociation du contenu de l'accord « complémentaire santé »
mardi 1 ^{er} juillet 2014	Séance conclusive sur l'accord « complémentaire santé »
jeudi 18 septembre 2014	
jeudi 02 octobre 2014	
mardi 4 novembre 2014	Restitution de l'enquête « santé au travail »
vendredi 28 novembre 2014	
mercredi 10 décembre 2014	



COMPTE-RENDU

RÉUNION DES CHU DU 27 MARS 2014

Présents : CHU de Strasbourg
CHU de Bordeaux
CHU de Tours
CHU de Toulouse
CHU de Montpellier

CHU de Nantes
CHU de Lille
CHU de Nice
CHU de Metz/Thionville
CHU de Caen

Ordre du jour de la réunion :

- ✓ Situation des établissements
- ✓ Campagne élections 2014
- ✓ Préparation rencontre avec le ministre

Plusieurs camarades des CHU n'ont pu y participer, compte tenu des changements intervenus dans l'organisation de cette réunion.

La plupart ont fait remonter leurs appréciations concernant la situation dans leurs établissements et ainsi que les démarches construites dans le cadre des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

I. SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Tous les établissements présents font ressortir le même constat. Les pressions budgétaires impactent fortement le fonctionnement des CHU.

On assiste à des restructurations en masse qui se traduisent par des suppressions d'emplois, des notifications d'organisations et de temps de travail, des transferts d'activité, des regroupements de services, laissant la part belle aux activités du secteur marchand.

Il y a besoin de faire ressortir les problématiques concernant la disparition de certaines filières à l'hôpital public. Par ailleurs, pour mener ces projets, les directions s'attaquent aux droits des agents en matière de formation, droits syndicaux.

Dans le cadre de la rencontre avec le ministre le 14 avril, il a été décidé :

- ▶ De réunir les secrétaires généraux de CHU, en amont, le matin
- ▶ De préparer la délégation des secrétaires généraux qui sera reçu en mettant prioritairement l'accent sur les financements et la préparation du P.L.F.S.S

Il faut que chaque CHU prépare un dossier argumenté le concernant.

2. ÉLECTIONS

a) CAP – CTE du 04/12/14

- ▶ Plusieurs plans de travail sont engagés dans la plupart des cas, ceux-ci sont élaborés en relation avec les USD et UD et associent les syndiqués.
- ▶ Des difficultés sont rencontrées pour la constitution des listes (CAP1 et CAP3 notamment).
- ▶ Besoin de poursuivre les remontées régulières, plan de travail.
- ▶ Concernant le matériel de campagne, besoin de matériel, affiches qui interpellent et "parlent" plus aux salariés.
- ▶ Demande d'un envoi du livret fédéral "spécial

élections" en version PDF (note : ce livret doit être imprimé par la fédération à 400 000 exemplaires lors du CNF).

- ▶ Il sera étudié la faisabilité de distribuer le projet d'arrêté d'organisation des élections lors du CNF, sous forme de document de travail.
- ▶ La circulaire sera diffusée et mise en ligne sur le site, dès sa parution officielle.
- ▶ Les camarades sont informés que les négociations sont en cours concernant la mise en place d'une CAP spécifique pour les Sages Femmes.

Concernant l'organisation des scrutins :

Il convient d'interpeller les directions pour se procurer le matériel nécessaire aux scrutins (Isoloirs, urnes...)

En effet, les municipalités qui prêtent habituellement leur matériel auront à organiser aussi le scrutin de leur personnel, le 4 décembre 2014.

b) CNRACL

Pour rappel, ces élections concernent les salariés actifs et retraités de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique Territoriale.

3. LE GRAND SERVICE PUBLIC DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Il a été rappelé le principe et la décision d'organiser des initiatives en région. Ces initiatives devront procéder à l'état des lieux et travailler les propositions CGT.

Dans ce cadre, il y a nécessité de réaffirmer la place centrale des CHU dans tout le système de santé en territoire.

Organisation des luttes : Il est demandé aux secrétaires des CHU d'adresser systématiquement tous leurs tracts sur les boîtes mails de la fédération :

revendic@sante.cgt.fr

lutt@sante.cgt.fr



CCNT 66 : Pourquoi avons-nous signé l'avenant 327

Historique : Le texte de cet avenant est issu d'un des seuls points d'accord intervenu lors de la tentative de révision de la CCNT du 15/03/1966, en 2008.



- ▶ Depuis de nombreux mois, les syndicats employeurs de la CCNT, SYNEAS et FEGAPEI refusent toute négociation d'un quelconque nouvel avenant à la CCNT 66 voulant nous contraindre à passer par une nouvelle révision totale.
- ▶ Face à cette détermination, la CGT, en cohérence avec son orientation de syndicalisme rassemblé mise en œuvre depuis de longues années avec un vrai succès pour la défense et l'amélioration de la CCNT 66, s'est attachée à construire la réponse unitaire nécessaire pour débloquer cette situation et mettre en échec la position patronale. Elle a donc contribué avec toutes les autres organisations syndicales (SUD s'y joignant dans le même temps que son arrivée à la table de négociations) à l'élaboration d'une démarche revendicative sur deux axes :
 - l'intégration des nouveaux métiers ;
 - la formation des personnels sans qualification. Sur ce dernier point, existait un texte issu de la tentative de révision de 2008 qui avait eu l'aval des employeurs à cette époque.

Les organisations syndicales se sont donc servies de ce levier pour mettre le SYNEAS et la FEGAPEI en difficulté et sont parvenues à leur faire accepter, le 28 mars 2014, un avenant (n° 327). Celui-ci est issu d'une démarche et d'un texte unitaire sur la formation des personnels sans qualification, il marque une avancée réelle mais insuffisante puisque n'intégrant pas à ce stade les personnels de l'Annexe V.

Il est clair que ce sera le combat de la CGT que de les y faire entrer.

Après avoir eu connaissance des avis de la délégation et avoir mené ses propres échanges, la Commission Exécutive Fédérale a décidé de valider la démarche en cours en apposant la signature de la CGT à cet avenant n° 327.

Montreuil, le 20/05/2014.